

Communiqué de presse

Vente illégale de tabac et d'alcool aux mineur-e-s : un bilan encourageant mais des efforts continus sont nécessaires

Les résultats des achats-tests réalisés en 2024 dans le canton de Neuchâtel révèlent que plus d'un tiers des commerces ont vendu illégalement à des mineur-e-s des cigarettes classiques et des cigarettes électroniques jetables. Ces chiffres démontrent une amélioration par rapport à l'année précédente. Mais il est encore trop tôt pour savoir si cette tendance se confirmera. En matière de vente illégale d'alcool, les résultats sont identiques à ceux de 2023.

À l'initiative du service cantonal de la santé publique (SCSP), des campagnes d'achats-tests sont menées depuis 2020 sur tout le territoire neuchâtelois dans les commerces de détail, les stations-services, les kiosques, les bars et les restaurants. Cette action s'inscrit dans une démarche de prévention active qui vise à protéger la jeunesse. En effet, les jeunes sont particulièrement sensibles à la consommation d'alcool et de tabac, qui peut avoir un impact important sur leur santé à long terme ou les mettre à risque de développer une addiction. Ces campagnes permettent ainsi de vérifier sur le terrain que les commerces neuchâtelois connaissent et respectent la législation en vigueur concernant la vente de ces produits aux mineurs et à les sensibiliser dans le cas contraire. De plus, tout au long de l'année, elles sont complétées par des actions de sensibilisation et des contrôles menés par la Police neuchâteloise (PONE) et le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Les résultats de la campagne menée en 2024 démontrent que, sur les 104 commerces et établissements neuchâtelois testés, plus de trois sur dix (33%) ont vendu de manière illégale des produits dérivés du tabac à des mineur-e-s : 34% d'entre eux leur ont vendu des cigarettes classiques et 30% des cigarettes électroniques jetables, dont celles de type « Puffs Bars ». Ces résultats, meilleurs que l'année précédente (62% de ventes illégales en 2023), sont encourageants. Mais ils devront être reproduits lors des prochaines campagnes d'achats-tests pour confirmer cette tendance positive. En matière d'alcool, les résultats sont stables : 33% des 435 établissements testés ont vendu illégalement du vin, des bières ou du cidre (alcool fermenté) à des mineur-e-s (contre 32% en 2023).

Une formation pour sensibiliser le personnel de vente

Cette mesure de santé publique est complétée par une formation gratuite destinée au personnel de vente. Dans le cadre de cours dispensés par Addiction Neuchâtel et le Cipret Neuchâtel, les participant-e-s acquièrent des outils leur permettant notamment d'appliquer le cadre légal dans leur quotidien.

Pour rappel, les législations fédérale et cantonale interdisent la vente de boissons fermentées aux moins de 16 ans ainsi que, au moins de 18 ans, celle des boissons distillées (spiritueux, apéritifs, alcopops, et cocktails). Dans le canton de Neuchâtel, depuis le 1^{er} avril 2021, la vente de tabac est également interdite aux moins de 18 ans (cigarettes classiques, cigarettes électroniques, vapoteuses et jetables type « Puffs bars »).

Dates et lieu de cours :

- La Chaux-de-Fonds : jeudi 6 mars 2025 (14h-17h)
- Fleurier : jeudi 20 mars 2025 (14h-17h)
- Neuchâtel : mardi 13 mai 2025 (14h-17h)

Le nombre de places est limité ! Informations et inscription : opsp.scsp@ne.ch.

Contacts :

**Vincent Huguenin-Dumittan, chef du service cantonal de la santé publique,
tél. 032 889 62 00 ;**

**Lysiane Ummel Mariani, cheffe de l'office de la promotion de la santé et de la prévention,
tél. 032 889 52 19.**